

SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le cinquième jour du mois de juillet en l'an deux mille cinq, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 02 heures.

Présents : Michel Cameron, maire suppléant

LES CONSEILLERS :

Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc

Absents : Monsieur Jean Lecours, maire
Sylvain Boulianne

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe : Madame France Dubuc

Présence de 3 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Session régulière du 07 juin 2005
 - Session spéciale du 07 juin 2005
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Salarié(s) de garde
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (15/06/2005)
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier de M. Robert Collins, lots 13-5 et 14-3
 - Demande de modification au règlement des permis et certificats pour la zone 16-H
 - Dossier de M. Eugène Boisvert, lots 73-P et 74-P
 - Projet de règlement numéro 362-2005 (mod. permis et certificats)
 - Adoption
 - Avis de motion
- 6) Voirie
 - Travaux de rapiéçage des chemins et rangs
 - Acceptation des travaux et paiement
 - Lignage des chemins et rangs
 - Soumission(s)
 - Contrôle de la circulation automobile sur la rue Principale
 - Appui à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
 - Correction de titres et cession du lot 105-100
 - Successions Albert Demers et Chantal Daigle
- 7) Projet de développement secteur des rues Falaise/Hamel, lots 133-12, 131-32 et 131-34

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

- Choix de l'ingénieur
 - Projet d'entente avec le promoteur
 - Acceptation des plans et devis
 - Verbalisations des lots 133-12, 131-32 et 131-34
- 8) Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard
Recherche en eau souterraine
- Honoraires professionnels # 9 (hydrogéologue)
- 9) Office municipal d'habitation de Sainte-Croix
- Adoption des états financiers au 31 décembre 2004
 - Budget supplémentaire 2005
- 10) Adoption du règlement d'emprunt numéro 361-2005 (contribution toiture aréna)
- 11) Varia
- Destruction des archives
 - Demande de la Fabrique de Sainte-Croix – Maquette du bateau

Période de questions

Levée de l'assemblée

182-2005 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROCÈS-VERBAL

183-2005 SESSION RÉGULIÈRE DU 07 JUIN 2005

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 07 juin 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

184-2005 SESSION SPÉCIALE DU 07 JUIN 2005

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 07 juin 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

185-2005 COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JUIN 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 29 MAI AU 25 JUIN 2005	MAIRE ET CONSEILLERS	9,167.63
	DIRECTEUR GÉNÉRAL	7,873.68
	ADMINISTRATION	4,173.53
	COMITÉ DE NÉGOCIATION	399.18
	BRIGADIÈRES	1,685.51
	POMPIERS VOLONTAIRES	6,564.22
	MÂCHOIRES DE VIE	841.00
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	2,507.16
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,411.29
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	4,391.44
	URBANISME	71.88
	CONCIERGE	965.61
	MONITRICES	1,331.88
	COORDONNATRICE LOISIRS	399.67
	MAINTENANCE T/JEUX	251.79
	POLYVALENTE	699.68
BIBLIOTHÈQUE	874.86	
AVANTAGES SOCIAUX	5,086.98	
SOUS-TOTAL	50,696.99	

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ARÉO-FEU LTÉE	LUNETTES ESPACES CLOS INC.	421.46
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	GUIDE DES COMPÉTENCES	37.45
ARÉO-FEU	ACCESSOIRES ESPACES CLOS INC. (contribution financière de 669.76 Association des pompiers volontaires)	713.16
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RENFLOUEMENT SALAIRES	15,000.00
BARRY & BOULERICE INC.	ACCESSOIRES ESPACES CLOS INC. (contribution financière de 396.52 Association des pompiers volontaires)	422.21
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	308.56
BLANCHET GEORGES-ÉTIENNE	REMB. DÉPÔT BRANCHEMENT	100.00
BLOUIN & FRÈRES AUTOMOBILES	GYROPHARE DAKOTA ANTENNE DAKOTA RÉP. REMORQUE CRÉDIT GYROPHARE & ANTENNE DAKOTA CRÉDIT MAIN D'ŒUVRE RÉP. CLIGNOTANT CAMION INC.	909.78 184.82 13.04 -296.47 -184.82 13.05
BOIVIN & GAUVIN INC.	ACCESSOIRES ESPACES CLOS INC. (contribution financière de 451.54 Association des pompiers volontaires)	480.80
CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY	HUILE MACHINE À FUMÉE POUR PRATIQUE INCENDIE	34.51
CIE WILFRID ALLEN	ACHAT, INST. DÉBITMÈTRE & SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE	24,820.72
COMITÉ DE LA ST-JEAN	AVANCE DE FONDS 2005	2,000.00
DEMERS ROGER	REMB. TAXES 2005	40.13
ÉCOLE LA MENNAIS	LOCATION SALLE ÉTÉ 2004 T/JEUX	164.34
EMCO	PIÈCES ÉGOUT & AQUEDUC VOIRIE PIÈCES ÉGOUT & AQUEDUC VOIRIE	1,915.99 31.28
HYDRO-QUÉBEC	STATION E/USÉES RUE LAFLEUR ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN GARAGE MUNICIPAL CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION E/POTABLE R. GARNEAU ASCENSEUR DÉGRILLEUR CHALET O.T.J. INCENDIE ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN USINE E/POTABLE	99.78 116.36 857.73 209.47 699.75 1,272.50 102.50 465.95 370.11 418.04 52.44 1,801.69
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS CHIMIQUES U E/POT.	123.61
LES ENTREPRISES FYDJI INC.	REMP. CYLINDRES APPAREILS RESPIRATOIRES INCENDIE	212.57
LES ENTREPRISES MYRROY INC.	BALAYAGE DES RUES	2,688.71
LOUIS GAGNON	GANTS ESPACES CLOS INC. (contribution financière de 648.43 Association des pompiers volontaires)	690.45
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE MAI 2005	6,113.26
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRES URBANISME (MARS, AVRIL ET MAI)	5,336.14
MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE	SERVICE D'ENTRAIDE INCENDIE PRÉVENTION FEU ÉGLISE ST-ÉDOUARD EN JANVIER 2005 (montant facturé à St-Édouard)	93.00
NOVICOM 2000 INC.	BATTERIE CELLULAIRE VOIRIE	236.95
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	CYLINDRE D'AIR & AIR COM- PRIMÉ	419.84

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

PLURAM	HON. PROF. CONS. URBANISME	198.42
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	LUMINAIRE ESPACES CLOS INC. (contribution financière de 756.18 Association des pompiers volontaires)	805.18
	BATTERIE 12 V. INCENDIE	205.25
	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	175.87
	GÉOTEXTILE VOIRIE	4.12
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE & C/COMM.	154.55
RAY-CAR	CONCASSÉ & POUS. PIERRES	1,880.39
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE MAI 2005	3,722.26
RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC	ASCENSEUR REDEVANCE ANNUELLE 2005-2006	68.13
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE MAI 2005	391.09
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE & INCENDIE	74.63
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	827.29
TÉLÉ-RECHARGE	TIMBRES	500.00
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE	-35
INSTITUTION (S) FINANCIÈRE (S)	FRAIS DE FINANCEMENT	6,560.08
	SOUS-TOTAL	85,077.77

COMPTES À PAYER DE JUIN 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BÉTON LAURIER INC.	RÉP. CONDUITES ÉGOUT VOIRIE	390.52
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	224.99
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	30.00
DISTRIBUTION A.B.R.	PEINTURE MARQUAGE VOIRIE	68.88
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	NETTOYAGE SITE VIDANGES	92.02
	RÉP. VANNE RUE PRINC. & PARC DÉTENTE	588.93
	RÉP. RUE LEGENDRE, PARC DÉ- TENTE & BAS CÔTE DU BATEAU	552.12
	TERRASSEMENT ÉGOUT	294.46
	RÉP. VALVE EAU	110.42
	2168 ST-ÉDOUARD	
	RÉP. PUISARD RUE LAROCHE, CÔTE DU BATEAU & RANG 2	617.11
	RÉP. PUISARD RUE TARDIF	220.85
FERME BRIGER ENR.	REMB. TAXES 2005	351.75
FORTIER 2000 LTÉE	CHANGER PUISARD RUE TARDIF	641.84
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE CAMION INCENDIE	39.01
	ESSENCE CAMION INCENDIE	44.01
	ESSENCE CAMION INCENDIE	45.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	28.00
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE JUILLET 2005	905.44
	AJUSTEMENT JUIN 2005	.28
GROUPE CCL	PERMIS URBANISME	149.53
	BORDEREAUX DE SALAIRE	61.54
IMMEUBLES DU CHOUAYEN INC.	REMB. TAXES 2005	25.18
	REMB. TAXES 2005	11.92
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	BULLETIN LOISIRS ÉTÉ T/JEUX	142.63
	AVIS MUNICIPAL # 42	271.46
KORVETTE	BIENS NON-DURABLES USINE E/POTABLE	19.17
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	77.28
	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	706.09
	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	218.38
	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	133.75
	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	82.74
LECOURS JEAN	DÉPLACEMENT RENCONTRE POTHIER DELISLE	40.00
LEMAY NATHALIE	DÉPL. FORMATION COORDON.	103.20
LE PEUPLE	PUBLICITÉ MUNICIPALITÉ	264.56
	AVIS PUBLIC RÉGL. URBANISME	310.57
LES P'TITS MOTEURS ENR.	RÉP. SCIE À BÉTON	27.32

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

LIBRAIRIE TOME UN INC.	ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	34.19 433.62 176.28
LOCATION D'ÉQUIPEMENT LPL INC.	LOC. DÉTOURBEUSE	93.46
MARC HAMEL CAMIONNEUR LTÉE	ENTRETIEN CHEMINS EN GRAVIER	2,184.74
MEUNERIE GÉRARD SOUCY INC.	MÉLANGE GAZON & AVOINE RÉP. TERRAINS BRISÉS PAR LA MUNI- CIPALITÉ LORS DES BRIS	53.71
MILOT STÉPHANE	DÉPLACEMENTS DIVERS JUIN 2005	63.60
MRC DE LOTBINIÈRE	IMPRESSION PLANS ZONAGE URB. IMPRESSION CARTES URB.	26.00 32.80
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX FONDS DE ROULEMENT	F/ROUL. RANG DES PLAINES ET RANG 3 EST	10,800.77
OMH	AJUSTEMENT DÉFICIT RÉEL 2004	2,300.00
PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFOUEMENT (TIMBRES, CONSULTATION BUREAU ENR., LOCATION TERRAIN MRC, CARTE ET CADEAU MARIAGE NATHALIE)	243.31
PETITE CAISSE (CHRISTIANE COUTURE)	RENFOUEMENT (OUTIL À DÉCA- PER)	7.92
PETITE CAISSE (LOISIRS)	RENFOUEMENT (ACCESSOIRES T/JEUX & BROCHE GALV.)	29.72
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	PIÈCE RECHANGE VALVE U E/POT. RÉP. TOILETTE C/COMM.	336.88 47.32
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	692.35
POTHIER DELISLE	HON. PROF. DOSSIER U/EAU ST-ÉD. HON. PROF. DOSSIER EXPROPRIA- TION SIMON & RENÉE POULIOT LOT 100-P	1,592.85 370.95
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE	2,967.65
PUBLICATIONS QUÉBEC	DRAPEAU DU QUÉBEC	42.51
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	TÔLE GALVANISÉE PEINTURE LOCAL FERMIÈRES BOULONS T/JEUX PIÈCES & ACCESSOIRES T/JEUX PEINTURE TABLES PARC DÉTENTE MOUSSE VOIRIE RUBAN À MESURER VOIRIE CHLORE USINE E/POTABLE MEULE ET CIMENT VOIRIE CIMENT & ARMETURE VOIRIE RESPIRATEUR (DÉCAPAGE) C/COMM. CLÉ & POIGNÉE USINE E/POTABLE PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	20.35 42.55 31.38 104.52 36.80 15.37 3.77 769.52 24.06 28.68 75.78 74.55 51.78
RAY-CAR	CONCASSÉ & POUSSIÈRE PIERRE CONCASSÉ RÉSERVE & POUSSIÈ- RE PIERRE TERRAIN SOCCER	237.25 598.18
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE JUIN T/JEUX SERVICE MAI DÉGRILLEUR LOC. CONTENEUR & LIVRAISON	141.38 42.17 455.04
SERRES LAMBERT ENR.	FLEURS COMITÉ EMBELLISSE- MENT	107.95
SIMONEAU LUCIE	FLEURS COMITÉ EMBELLISSE- MENT FLEURS COMITÉ EMBELLISSE- MENT	68.54 8.08
ST-EX LTÉE	PAPETERIE PAPETERIE VOIRIE PATETERIE URB.-VOIRIE-ADM.	66.19 3.17 75.78
TAXI COLIS	DÉP. CADEAU MARIAGE NATHALIE	12.65

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	58.93
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	91.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	91.83
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	84.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	57.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	85.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	56.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	50.01
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	88.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	75.78
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	56.03
	DIESEL KUBOTA	19.53
	DIESEL KUBOTA	22.07
UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT CHAUDIÈRE-APPALACHES	FORMATION MONITRICES T/JEUX	380.00
	SOUS-TOTAL	34,732.25
	GRAND TOTAL	170,507.01

AUCUN TRANSFERT BUDGÉTAIRE REQUIS
CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 12-2005 À 13-2005

186-2005

SALARIÉ(S) DE GARDE

ATTENDU QUE la convention collective des employés municipaux et sportifs de Sainte-Croix est échue depuis le 31 décembre 2004 et que le processus de négociation en vue de son renouvellement est en cours et ne pourra pas être complété avant l'automne 2005;

ATTENDU les nouvelles normes imposées par le gouvernement du Québec pour les opérateurs en traitement de l'eau potable, lesquelles seront en vigueur dès décembre 2005;

ATTENDU QU'en raison des coûts engendrés par ces nouvelles normes et d'un manque de main-d'œuvre spécialisée pour opérer nos équipements, il devient nécessaire de modifier **temporairement** certaines conditions des salariés appelés à faire la garde (y incluant l'inspecteur municipal) sur semaine, de fin de semaine et des jours fériés;

ATTENDU QUE les nouvelles conditions sont les suivantes :

Garde sur semaine :

Du lundi au vendredi: une (1) heure à taux régulier pour la disponibilité ou l'appel de service, par soirée.

De fin de semaine et jours fériés:

Samedi, dimanche et jours fériés: un (1) bloc de quatre (4½) heures et demie à taux régulier, pour chaque jour.

ATTENDU QUE les employés concernés ont été rencontrés et acceptent cette entente temporaire, sans pour autant qu'elle lie les parties dans les futures négociations de la convention collective;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la présente entente temporaire, et ce débutant le 05 juillet 2005.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

187-2005

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JUIN 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 29 MAI AU 25 JUIN 2005	GÉRANT D'ARÉNA	2,897.44
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	1,275.72
	AVANTAGES SOCIAUX	651.82
	SOUS-TOTAL	4,824.98

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICE (JUN 2005)	46.24
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE JUIN 2005	173.89
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	1,552.81
LES ENTREPRISES CROLIN INC.	PELOUSES 2005 (5 VERSEMENTS)	349.30
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE MAI 2005 REMISE TPS & TVQ	1,389.94 3,355.06
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE MAI 2005	838.99
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE MAI 2005	36.59
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	248.34
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	SOUS-TOTAL	8,031.16

COMPTES À PAYER DE JUIN 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
CHOQUETTE CKS	RÉP. PLAQUE HOT-DOG	581.33
GASTON BEAUDET	RÉP. RÉFRIGÉRATEUR	148.16
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE JUILLET 2005	392.63
GROUPE CCL	BORDEREAUX DE SALAIRE	61.54
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE JUIN 2005 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 90.28 \$)	
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (VIS & LAME)	36.11
PLAMONDON GÉRALD	DÉPLACEMENT JUIN 2005 (CONGRÈS ET DIVERS)	384.99
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	BOIS 2 X 6 RÉP. CENTRE CULT. PINCEAUX & MANCHON	35.38 38.67
TAXI COLIS	DÉPLACEMENT (CHOQUETTE)	17.25
	SOUS-TOTAL	1,696.06
	GRAND TOTAL	14,552.20

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (15/06/2005)

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

188-2005

DOSSIER DE M. ROBERT COLLINS, LOTS 13-5 ET 14-3

ATTENDU QUE le terrain se situe en zone agricole sur les lots 13-5 et 14-3;

ATTENDU QUE la présente demande d'aliénation permettrait la vente d'une parcelle de terrain afin que le voisin n'empiète plus sur le terrain du demandeur;

ATTENDU QUE le chalet du terrain voisin est sur le lot du demandeur, et ce depuis 1977 selon le rôle d'évaluation en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation U33-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Robert Collins auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA ZONE 16-H

189-2005

DOSSIER DE M. EUGÈNE BOISVERT, LOTS 73-P ET 74-P

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement d'urbanisme à été demandé pour la zone 16-H;

ATTENDU QUE la demande permettrait la construction de résidences ayant front à une rue privée, lot 74-P;

ATTENDU QUE les constructions seront reliées aux réseaux d'égout et d'aqueduc individuellement à la rue Boisvert ou à l'aide d'un réseau conforme aux règlements municipaux numéros 164-1991, 227-1996 et 262-1999;

CONSIDÉRANT la recommandation U32-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de modification au règlement des permis et certificats pour la zone 16-H;

IL EST PROPOSÉ par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée au règlement des permis et certificats, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Eugène Boisvert, lots 73-P et 74-P, déposera un plan projet de lotissement conformément au règlement numéro 354-2005.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2005 (MOD. PERMIS ET CERTIFICATS)

190-2005

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission d'un permis de construction portant le numéro 354-2005 fut adopté le 16ième jour du mois de mai 2005;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 354-2005 de façon à :

- **Modifier les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction dans la zone 16-H**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 362-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 362-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 362-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 362-2005.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION" DE FAÇON À :

- **Modifier les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction dans la zone 16-H**

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

VOIRIE

TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DES CHEMINS ET RANGS

191-2005

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les travaux de rapiéçage mécanique selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 59,638.90 \$ à Pavage Chabot inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 9 juin 2005. Le solde restant au montant de 6,626.54 \$ sera versé aux temps et conditions prévus par ledit contrat.

LIGNAGE DES CHEMINS ET RANGS

192-2005

SOUMISSION(S)

Deux (2) soumissions reçues :

- Dura-Lignes inc. 8,286.55 \$
- Service des Lignes Blanches Drummond inc. 9,765.13 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Dura-Lignes inc. pour le prix de 8,286.55 \$, incluant toutes taxes.

Que le maire, Jean Lecours, et le directeur général, Bertrand Fréchette, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR LA RUE PRINCIPALE

193-2005

APPUI À L'INSTITUT DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE QUÉBEC

ATTENDU la requête datée du 27 juin 2005 reçue par l'Institut de réadaptation en déficience physique du Québec pour une citoyenne de Sainte-Croix;

ATTENDU QU'un feu pour piétons permettrait de traverser la rue Principale de façon sécuritaire aux personnes avec des capacités visuelles réduites;

ATTENDU la suggestion reçue pour l'installation de ce feu pour piétons à l'intersection de la rue Principale et de la rue de la Fabrique (à l'est de l'église) comme point stratégique;

ATTENDU QUE la rue Principale est de juridiction provinciale et relève du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE le ministère a déjà autorisé une traverse d'écoliers, avec brigadière, près de cette intersection pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QUE ce conseil juge nécessaire de revoir la sécurité près de cette intersection;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'appuyer la présente demande à être présentée auprès du ministère des Transports du Québec.

CORRECTION DE TITRES ET CESSION DU LOT 105-100

194-2005

SUCCESSIONS ALBERT DEMERS ET CHANTAL DAIGLE

ATTENDU QU'aux termes du règlement municipal du Village de Sainte-Croix portant le numéro 134-1988, adopté le 07 juin 1988, le lot numéro 105-68 décrit au plan de description technique préparé par Denis C. Savoie, arpenteur géomètre, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière sous le numéro 168768, a été soustrait comme faisant partie d'une rue publique et de fait revenait de droit à Messieurs Roger Paradis et Albert Demers;

ATTENDU QUE le lot 105-68 a été subdivisé en deux lots portant les numéros 105-99 et 105-100 le 11 octobre 1988, comme en fait foi le plan de description technique préparé par Denis C. Savoie, arpenteur géomètre, sous sa minute 1054;

ATTENDU le projet de cession tel que préparé et vérifié par Me Diane Plante, notaire;

ATTENDU l'article 739 du Code municipal du Québec;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le projet d'acte de cession tel que préparé par Me Diane Plante, notaire, et de céder à M. Jacques Demers, liquidateur pour les successions, le lot 105-100 pour le prix de un dollar.

QUE M. Michel Cameron, maire suppléant, et France Dubuc, directrice générale adjointe, sont autorisés à signer ledit acte de cession.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT SECTEUR DES RUES FALAISE/HAMEL, LOTS 133-12, 131-32 ET 131-34

195-2005

CHOIX DE L'INGÉNIEUR

- Polygec inc., membre du Groupe SNC-Lavalin

ATTENDU notre réglementation actuelle relativement aux développements sur notre territoire;

ATTENDU la recommandation du promoteur «Construction C. J. Picard inc.» à l'effet d'accepter la firme Polygec inc., membre du Groupe SNC-Lavalin;

IL EST PROPOSÉ par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le choix du promoteur, soit Polygec inc. pour agir comme ingénieur pour le développement résidentiel des rues Falaise/Hamel et d'autoriser le promoteur à faire préparer les plans et devis.

196-2005

PROJET D'ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR

ATTENDU QUE le promoteur «Construction C. J. Picard inc.» de Sainte-Croix manifeste son intention de développer le prolongement résidentiel des rues du secteur Falaise/Hamel, par sa lettre datée du 27 juin 2005, conformément à la réglementation en vigueur numéros 262-1999 et 337-2004;

ATTENDU QUE les parties conviennent de l'entente suivante relativement aux travaux d'infrastructure et à la réalisation de nouvelles constructions sur les terrains visés par le projet numéro 501925 :

Rues projetées des lots 133-12, 131-32 et 131-34 :

- Lotissement déjà effectué pour ce secteur. Un minimum de 7 terrains est visé par le présent projet.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

- Pose complète des services d'aqueduc et d'égouts tels que requis par le règlement numéro 262-1999;
- Infrastructure de rue complète pour le premier bloc de 7 terrains (comprenant l'éclairage public);
- Retrait de la garantie de construction de 10% requise en vertu de l'article 12 du règlement numéro 262-1999 et amendé par le règlement numéro 337-2004, et ce à la demande du promoteur; cependant, le promoteur devra faire le nécessaire pour rencontrer les exigences suivantes :

Engagements :

Puisque la municipalité participe financièrement à ce projet en vue de la réalisation de nouvelles constructions par le promoteur, le promoteur s'engage à la réalisation de nouvelles constructions sur les terrains visés par le projet numéro 501925 selon les exigences suivantes :

- a) de construire 7 unités de logements;
- b) de fixer à 150,000. \$ chacune la valeur minimale imposable de l'immeuble (terrain & bâtiment) après construction, s'il s'agit d'un seul logement;
- c) de livrer ces sept (07) unités de logements sur une période de cinq années, à raison d'une minimale (1) par année, au plus tard le 31 décembre de chacune des années débutant le 31 décembre 2006, sur les lots suivants :

Phase # 1 - lots 133-15 à 133-18, 131-16, 131-31 et 131-33 (7 terrains).

Phase(s) subséquentes - N/A

Participation municipale :

- Bordures de rue et pavage;
- Excédent des 6 premiers pouces de MG-20 mm de gravier;
- Raccordement sur conduite existante.

Réserve de 10% pour fins de parcs et terrain de jeux :

- Aucune bande de terrain requise en raison du Parc Détente à proximité. Cependant, pour combler la participation du promoteur à cette réserve, la participation municipale à ce projet se limite à ce qui est mentionné ci-dessus, y incluant tous travaux supplémentaires hors site, si requis.

Travaux supplémentaires hors site :

Sont inclus au projet global selon le cas.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la présente entente relativement à ce projet et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente.

197-2005

ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le plan numéro M48-84-08 datés du 18 janvier 1985 préparé par Consultants BPR pour le développement Bédard & Hamel, conditionnellement à l'approbation de Polygec inc., membre du Groupe SNC-Lavalin selon les nouvelles normes. Également d'accepter le devis numéro 501925 daté du 30 juin 2005 préparé par Polygec inc., membre du Groupe SNC-Lavalin pour le projet de développement résidentiel des rues Falaise/Hamel.

D'autoriser le promoteur «Construction C. J. Picard inc.» par l'entremise de Polygec inc., à faire les représentations nécessaires auprès du ministère du Bien durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

198-2005

VERBALISATION DES LOTS 133-12, 131-32 ET 131-34

ATTENDU l'ouverture d'une rue résidentielle projetée sur les lots 133-12, 131-32 et 131-34 appartenant à monsieur Claude Picard conditionnellement à la réception du titre officiel de monsieur Picard;

ATTENDU QUE le lot 131-34 contigüe au lot 131-35-P est une continuité à la rue Louis-Houde actuelle;

ATTENDU QU'éventuellement les lots 131-34 et 131-35-P formeront qu'une seule voie de circulation en prolongement de la rue Louis-Houde actuelle;

ATTENDU les constructions éventuelles dans ce secteur et qu'il devient nécessaire de verbaliser les rues projetées des lots 133-12, 131-32 et 131-34;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement :

DE nommer la rue projetée lot 131-34 rue « Louis-Houde » en raison que ce bout de rue deviendra éventuellement le prolongement normal de la rue Louis-Houde actuelle.

DE nommer la rue projetée lots 133-12 et 131-32 rue « Marion » en mémoire de monsieur Roméo Marion, ancien employé municipal.

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

199-2005

HONORAIRES PROFESSIONNELS # 9 (HYDROGÉOLOGUE)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à Laforest Nova Aqua inc. la somme de 510.77 \$ (rencontre avec le conseil) relativement au projet de recherche en eau pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2005-04-06Q datée du 22 avril 2005 et du crédit numéro 2005-06-01Q daté du 16 juin 2005.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CROIX

200-2005

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2004, tels que préparés par Laberge Lafleur, S.E.N.C. de comptables agréés, sous toute réserve des crédits à recevoir de la S.H.Q. relativement au dossier de la contamination des immeubles de la rue Lafleur en vertu de l'entente datée du 03/04/01.

201-2005

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2005

ATTENDU l'entente de gestion, l'achat d'équipement et de logiciel ainsi que le parachèvement des travaux de la rue Lafleur;

ATTENDU la résolution numéro 11-05-2005 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix;

ATTENDU QU'un budget supplémentaire de 37 082.00 \$ est alors requis;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le budget supplémentaire requis de 37 082.00 \$, lequel sera résorbé à raison de 90% par la S.H.Q., et 10% par la municipalité, soit 3 708.20. \$.

202-2005

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 361-2005 (CONTRIBUTION TOITURE ARÉNA)

ATTENDU QUE le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. autorisera des travaux de réfection de la toiture, cinq sections;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total estimé de ce projet est de 167,000. \$ net;

ATTENDU QUE cet organisme est sans but lucratif et de propriété municipale;

ATTENDU l'article 8 du Code municipal du Québec nous permettant d'accorder les fonds nécessaires à sa gestion et organisation;

ATTENDU QU'il est nécessaire de décréter une contribution financière et d'effectuer un emprunt pour permettre à cet organisme de payer le coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 07 juin 2005;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 361-2005 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 361-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 361-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

VARIA

203-2005

DESTRUCTION DES ARCHIVES

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à procéder à la destruction annuelle des archives selon la liste présentée et datée du 05 juillet 2005.

204-2005

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINTE-CROIX – MAQUETTE DU BATEAU

ATTENDU la demande de la Fabrique de Sainte-Croix soumise par monsieur Jean Lafleur concernant le retour à l'église de la maquette du bateau en exposition présentement à l'hôtel de ville de Sainte-Croix;

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la présente demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Travaux au Parc détente... terminés pour l'instant.
- Terre sur fossé au terrain de soccer... aménagement à venir.

205-2005

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 44 heures.

Michel Cameron, maire suppléant

France Dubuc, directrice générale adjointe